

Où retrouver « Le Séquestre Infos » ?

A LA MAIRIE

AU COMPLEXE
OMNISPORTS

AU QUARTZ

DANS VOTRE BOITE
AUX LETTRES
(pour les Séquestrois)

Coordonnées Mairie :

Place Jules Ferry

81990 LE SEQUESTRE

mairie@lesequestre.fr

05.63.54.40.13

Astreinte Services

Techniques :

06 07 42 17 61

Site Mairie :

www.lesequestre.fr

Facebook :

@LeSequestreMairie

Horaires Mairie :

Lundi, Mardi,

Jedi : 8h30-12h00

et 13h30-18h00

Vendredi : 8h30-12h00

Mercredi matin et

Vendredi après-midi

sur RDV



**Le Conseil Municipal
et le personnel de la Mairie
vous souhaitent de Joyeuses Fêtes**

ÉDITO

Suite à l'épisode fortement judiciaire de ce mois de novembre, vous êtes nombreux à nous questionner sur l'évolution du circuit, d'autant plus qu'une échéance avait été fixée par la Préfecture pour le 30 novembre. Celle-ci avait pour objet de trouver un nouveau mode de fonctionnement par la société DS Events.

À l'heure où j'écris cet article, la ville d'Albi et les gestionnaires du circuit n'ont pas encore réussi à s'entendre pour faire une proposition en Préfecture. Durant cet intervalle, trois audiences ont eu lieu devant trois tribunaux différents, entre le 15 et le 17 novembre.

Le 15 novembre, devant la Cour d'Appel de Toulouse, était jugé l'appel du circuit, suite à la condamnation de celui-ci en février dernier. Le délibéré sera connu le 14 mars 2022.

Le 16 novembre, devant le Tribunal de Police d'Albi, démarrait une seconde procédure pour plus de 200 jours d'infractions commises entre juillet 2019 et janvier 2021. La séance a été reportée au 15 mars, lendemain de la décision du jugement en appel.

Le 17 novembre, le circuit avait assigné la commune devant le Tribunal Administratif de Toulouse, en urgence, pour faire casser l'arrêté municipal limitant l'usage du circuit à 4 voitures en attendant de trouver un mode de fonctionnement satisfaisant, c'est-à-dire respectant le Code de la Santé Publique. Le Tribunal Administratif a rejeté la demande du circuit quant à cette urgence.

Le jugement sur le fond n'interviendra que dans de longs mois, entre un an et un an et demi, en moyenne.

Pour être tout à fait complet, une troisième procédure verra le jour pour les plus de 80 infractions commises depuis le début de l'année.

Quelles sont les conséquences de toute cette actualité ?

Jusqu'à nouvel ordre, cela veut dire qu'il ne peut plus y avoir de courses sur le circuit. Toutefois même avec cette limitation, le CSP n'est toujours pas respecté, et la gêne demeure. Nous avons demandé à la Préfecture de perfectionner le système de mesure à l'extérieur du circuit.

Mais en même temps...

Nous venons de vivre une magnifique exposition photo au Quartz, ce week-end de la mi-décembre. Le Comité Villes et Villages fleuris a confirmé notre 2ème fleur à la mi-novembre.

Cela fait plaisir de voir toutes ces personnes, qui travaillent à l'amélioration de la qualité de la vie en Occitanie, venir nous féliciter pour ce que nous faisons au Séquestre.

Le Séquestre ne se limite pas au circuit. Nous sommes une commune attractive, et reprenons, tout comme la Région, ce mot : « Destination Le Séquestre », cette commune où il fait bon vivre !

Le Maire, Gérard POUJADE

COMPOSITION DU CONSEIL MUNICIPAL



Lors de la séance du 13 décembre, il a été enregistré l'intégration au groupe majoritaire du conseil municipal de Pascale KHAMNOUTHAY, en remplacement de Manuel PEDRO.

Elle intègre les commissions « Culture » et « Economie », est suppléante à la Commission communale d'appel d'offres ainsi qu'à la Commission « Proximité travaux » de la C2A, et représente la commune au sein du Syndicat Départemental d'Energie du Tarn (aux côtés de Jean Charles BALARDY).
Bienvenue à elle !

VIE LOCALE

COLLECTE DES SAPINS DE NOËL



Quand la distribution de cadeaux sera terminée, vous pourrez donner une seconde vie à vos sapins de Noël en

les amenant dans les aires de dépôt prévues à cet effet. Il y en aura 7 sur la commune et l'emplacement sera matérialisé avec des barrières et une affiche à partir du jeudi 6 janvier :

- Placette de la Bondancie
- Ecoquartiers 2 et 3 : à l'entrée de la rue de la Birade
- Ecoquartier 1 : sur la placette Mahatma Gandhi
- Place Jules Ferry : devant le récup' verre des jardins partagés
- Rue Pagnol : espace vert près des immeubles
- Rue des Taillades : devant la passerelle du ruisseau
- Rue de Pendariès : non loin de la rue Champfleury

Le dépôt sera possible du vendredi 7 au dimanche 16 janvier, et seulement pendant cette période.

Les sapins récoltés seront ensuite broyés pour servir de BRF dans les espaces verts de la commune.

A NOTER : le sapin doit être débarrassé de toutes ses décorations. Si vous avez recouvert le sapin de neige artificielle, il ne pourra pas être récupéré.

Merci également de ne pas mettre l'arbre dans un sac à sapin.

GESTES QUI SAUVENT



Le samedi 13 novembre dernier, un groupe de 10 personnes a pu bénéficier d'une formation aux gestes de premiers secours. Ce groupe était composé de personnels accompagnant les plus jeunes dans les structures présentes sur la commune : une ATSEM et deux personnels de cantine de l'école Marie-Louise PUECH MILHAU, un personnel de la crèche Babilune, cinq animateurs du Centre de loisirs (Association Espace Jeunesse) et sa présidente.

Cette session a été animée par la Protection Civile du Tarn et entièrement prise en charge par la caisse locale d'Albi de Groupama d'Oc.

Une prochaine session sera organisée pour un groupe de 9/10 ans et de collégiens... parce qu'il n'y a pas d'âge pour apprendre à sauver des vies !

UNE CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE BELLE ET ÉMOUVANTE

La reprise attendue des cérémonies d'hommages et de commémorations, après deux ans de contraintes sanitaires, a permis de réunir une belle assemblée devant le monument aux morts, 103 ans après l'armistice du 11 novembre 1918.

Il s'agissait, aussi et surtout, d'honorer tous les morts pour la France, ceux du passé et du présent.

C'est ainsi que le message de l'Union Française des Anciens Combattants, lu par le Conseil Municipal Jeunes, a été suivi de la lecture par le Maire du discours de Geneviève DARRIEUSSECQ, Ministre Déléguée auprès de la Ministre des Armées. Ce discours officiel rappelait les années tragiques de la Grande Guerre, mais honorait aussi la mémoire d'Hubert GERMAIN, ultime Compagnon de la Libération.

Les édiles, parents d'élèves, les membres de l'Association des Anciens Combattants-Victimes de Guerre et les habitants étaient présents pour honorer la mémoire des combattants de toutes les guerres, qui ont donné leur vie pour la France, parmi lesquels les soldats des opérations extérieures morts au champ d'honneur en 2020-2021 et dont les noms ont été cités.

L'anniversaire a été ponctué par le dépôt solennel des gerbes, la minute de silence, la sonnerie aux morts, l'hymne national « la Marseillaise » et s'est clôturé par une chanson brillamment interprétée par tous les élèves sous la houlette de Madame la Directrice et des enseignantes de l'école primaire.

Cette manifestation officielle entretient le devoir de mémoire qui donne du sens aux valeurs de la République et qui fonde une identité collective.

Il est important de transmettre aux générations futures la mémoire des événements passés qui ont marqué l'Humanité et d'en tirer des leçons. Car comme le disait Elie WIESEL « *le bourreau tue deux fois, la seconde fois par l'oubli* ».

Un grand merci à tous les participants, l'orchestre l'Harmonie d'Albi, la municipalité pour le pot de l'amitié et au conseiller municipal délégué à la Citoyenneté, Jean-Pierre TORAN pour le bon déroulement de la cérémonie.



VIE LOCALE

LA CRÈCHE BABILUNE



L'effectif de la crèche BABILUNE se compose de 9 employées au service du bien-être de nos enfants : quatre animatrices, une auxiliaire, une éducatrice de jeunes enfants et une puéricultrice qui officie en qualité de Directrice de la structure.

Depuis le 1er août 2021, l'agrément de la crèche est passé à 18 places, l'organisation a été modifiée.

Une réflexion a été menée sur la redéfinition des espaces. Le choix a été fait de les ouvrir sur différents coins : un lieu de développement de la motricité, un lieu de jeux d'imitation, un coin lecture, un coin consacré aux jeux de société...

Le choix est laissé à l'enfant de se diriger vers le lieu de sa convenance favorisant ainsi son autonomie.

Lorsque les enfants investissent des jeux de groupe les interactions sociales sont favorisées.

Bien sûr les petits rituels, qui ont toujours rythmé la journée des enfants, sont maintenus pour leur plus grande joie (par exemple chanson d'accueil, chanson de début de repas...).

Une pièce supplémentaire a été créée c'est la salle « Snoezelen ». La méthode Snoezelen est une méthode de stimulation sensorielle.

Elle permet d'éveiller les sens de l'enfant tout en favorisant sa concentration. Une professionnelle de la crèche formée à cette méthode conduit les deux ou trois enfants qui le souhaitent dans cette pièce. Et, par le biais de différentes textures, de différentes couleurs, de lumières tamisées, les enfants sont invités à des découvertes sensorielles. Ils apprécient beaucoup ces moments de calme, loin de l'agitation des espaces communs.



Une fois par mois, Mme Sylvie TIGER, potière à Albi, intervient deux heures au sein de la crèche. Manipuler de l'argile, et découvrir cette matière au toucher si particulier, fait le bonheur de tous les enfants.

LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU CHÂTEAU D'EAU



directement de la bache du sol et repart dans le réseau de distribution » explique Angélique PERRIN-VILLA directrice du syndicat.

Le château a été remis en service mi novembre.

Le coût global de la rénovation s'élève à 143 000 € HT.

Un réservoir en bon état est primordial, à la fois pour remplir son rôle avec efficacité, mais aussi pour préserver la qualité de l'eau qui y est stockée après traitement.

Le château d'eau potable de la Gardie nécessitait des travaux de réhabilitation. Cette opération a été coordonnée par le Syndicat d'eau potable du Dadou qui en a assuré la maîtrise d'ouvrage et le délégataire Véolia, la maîtrise d'œuvre. Les travaux ont été confiés à des entreprises locales.

Ils concernaient à la fois l'extérieur, pour la peinture et les travaux d'étanchéité sur le dôme, et l'intérieur de la structure pour l'entretien des canalisations et des organes hydrauliques de réseau (vannes, clapet...) et l'étanchéité.

Afin de procéder aux interventions, il a fallu mettre le château d'eau hors service et créer un système de dérivation. « *En temps normal, le réservoir est alimenté gravitairement par une pompe. Nous avons mis en place un by-pass, car l'eau arrive*

La réhabilitation, qui consiste à réparer ou remettre en état les différentes parties de l'ouvrage, se fait lorsque des dégradations sont constatées, tous les 20 ans en moyenne.

Dans le cadre de l'exploitation normale des réseaux, il est à noter en outre que le nettoyage des cuves est obligatoire au moins une fois tous les ans ; il est réalisé par les services d'eau en charge de l'entretien du réseau d'eau potable (service en régie directe ou en délégation).

VIE ECONOMIQUE

AMA LABELLISÉ ENTREPRISE DURABLE



A l'occasion du premier Salon « Visions Entreprises Durables », le jeudi 25 novembre, 9 entreprises de l'agglomération albigeoise ont été labellisées pour leurs actions en faveur de la transition énergétique.

Parmi elles, une société créée en 1986 et installée au Séquestre depuis 1990 : Albi Menuiserie Aluminium (AMA), experte en volets, fenêtres, portail, stores sur mesure. Elle vous accompagne sur tous vos projets de rénovation et d'amélioration de votre maison.

Le label éco-défi des commerçants et artisans récompense les artisans qui relèvent des défis pour limiter les pollutions, les déchets et qui adoptent des pratiques écoresponsables dans de nombreux domaines (énergie, transport, biodiversité....).

Ainsi, l'entreprise AMA s'est inscrite cette année dans une démarche locale (mécénat avec le Basket Club du

Séquestre, mise en place du tri sélectif dans les ateliers et bureaux, de stop publicité et d'AMA'Répar, un service dédié à la réparation des menuiseries existantes...). La réalisation de ces défis lui a permis d'être vertueuse au plan environnemental et d'obtenir la médaille de bronze dans ce dispositif citoyen initié par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.

Adresse : 39, rue des Taillades

Tél : 05.63.47.24.88

Mail : contact@ama-albi.fr

Responsable : Jean-Marie PI TEIXIDOR
Assistante de gestion : Emilie LEDOUX

Horaires : lundi au vendredi, de 10h à 12h et de 14h à 19h.

Site internet : www.ama-albi.fr

CENTRALE ENERCOOP

Avec la SCIC ENERCOOP Midi-Pyrénées, nous menons une expérimentation d'autoconsommation collective sur la commune.

En effet, nous allons permettre à des habitants de devenir des consommateurs d'électricité produite localement, en direct, sans stockage.

La centrale est située au sud de la centrale « historique » du Séquestre, chemin de Tailleferrier. Celle-ci va fournir environ 320 MWh par an. ENERCOOP va proposer – dans le cadre de son expérimentation – d'alimenter une vingtaine de compteurs. La mairie vient de délibérer son adhésion à la SCIC. Elle va consommer en journée, au moment où la centrale sera en production, cette énergie locale. Cela va concerner la mairie, le Quartz, l'école, la salle de sports, la crèche, le centre de loisirs et la cantine.

Opération d'autoconsommation collective

Répartition géographique



BREVES

Ouvertures dominicales

Les commerces sont autorisés à ouvrir les dimanches **5-12-19 décembre 2021** conformément aux dispositions de l'accord départemental sur la limitation du travail des salariés des commerces les dimanches et jours fériés en 2021.

L'accord 2022 prévoit une ouverture dominicale le **16 janvier 2022**, le premier dimanche des soldes d'hiver.

Point d'Accueil Ephémère

Samedi 18 novembre, de 14h à 17h, à la Baute, un dispositif mobile d'accueil

du public et de contact avec la population est mis en place par la compagnie de **Gendarmerie d'Albi**. Ils pourront vous renseigner, recueillir des plaintes ou des demandes de procurations...

Recensement

Reporté l'année dernière à cause de la crise sanitaire, le **recensement se déroule en 2022 dans notre commune ! Il aura lieu du jeudi 20 janvier au samedi 19 février**. Merci de faire bon accueil aux 4 agents

recenseurs qui se déplaceront sur Le Séquestre.

Balayer devant sa porte

Le règlement communautaire de voirie prévoit que « **les riverains des voies publiques doivent maintenir en bon état de propreté les trottoirs au droit de leur domicile** » : tout un chacun se doit donc de veiller à la propreté des trottoirs et caniveaux attenants à son domicile (feuilles mortes, herbes, neige...). En cas d'accident, le non-respect de ces obligations peut engager la responsabilité des riverains.